

Présentation du mémoire du CRIE BAPE juin 2006

Bonsoir M. le Président, messieurs les commissaires.

Avant de vous faire part de nos préoccupations sur le projet d'Énergie Cacouna comme tel, je veux d'abord souligner le fait que **l'ÉI du promoteur ne permet pas une évaluation significative des impacts de son projet**. Entre autres, parce qu'elle n'inclut pas toutes les composantes nécessaires à sa mise en opération, on pense au gazoduc par exemple et parce que certains enjeux soulevés par le projet n'ont pas été traités de façon sérieuse ou bien ont été carrément occultés, tels que les changements climatiques par exemple. En fait, nous ne pouvons que déplorer le fait que les autorités aient déclaré cette ÉI « recevable », malgré les nombreuses lacunes qu'elle présente. **Ceci étant dit, dans notre mémoire, nous avons abordé essentiellement deux grands aspects du projet : soit sa justification et sa localisation.**

Par rapport à **la justification du projet**, la question que l'on s'est posée est la suivante : Est-ce que le développement de l'industrie d'importation du gaz naturel liquéfié est pertinent dans le contexte énergétique du Québec? Alors comme il n'y a pas eu de planification préalable de la filière gazière au Québec ni de consultations génériques sur l'ensemble des projets de terminaux méthaniers, l'étude d'un seul projet, incomplet par-dessus le marché, ne nous permettra certainement pas de faire toute la lumière là-dessus. Néanmoins, l'examen des arguments utilisés par le promoteur pour expliquer la raison d'être de son projet nous a permis d'approfondir notre réflexion sur le sujet. Reprenons brièvement chacun des 5 arguments avancés par le promoteur afin de vérifier leur validité.

Premier argument du promoteur : la **maturation des bassins d'approvisionnement et l'accroissement de la demande** de gaz naturel en Amérique du Nord risquent de menacer les approvisionnements du Québec en gaz naturel et d'y faire augmenter les prix. D'abord, concernant **l'accroissement de la consommation de gaz naturel**, les prévisions démontrent qu'elle sera considérablement moins importante au Québec qu'elle ne le sera en Ontario ou aux États-Unis, si bien sûr on ne l'encourage pas! Ensuite, concernant la **menace de l'épuisement des ressources gazières** du Canada, l'Office national de l'énergie nous apprend que selon les taux de production actuels, les ressources dureront encore pendant plus de 70 ans. Si dans trois quarts de siècle les réserves de l'Ouest venaient à manquer, nous pourrions toujours importer notre gaz naturel du Sud, puisqu'en plus des projets d'agrandissement qui sont en cours dans les terminaux méthaniers américains, plus de 50 projets d'importation de GNL sont actuellement à l'étude en Amérique du Nord. Finalement, est-ce que l'implantation d'un terminal méthanier au Québec aurait pour effet **d'empêcher l'augmentation des prix du gaz naturel au pays**? Et bien non, puisque les prix du gaz naturel sont déterminés dans les grandes bourses du monde, à New York ou Tokyo; cela n'a donc rien à voir avec la présence ou non d'un terminal méthanier sur notre territoire. L'accroissement de la demande et la maturation des bassins de l'Ouest ne représentent donc pas des raisons valables pour justifier le développement de l'industrie du GNL au Québec.

Deuxième argument du promoteur : il serait avantageux pour le Québec de **diversifier ses sources d’approvisionnement en gaz naturel et ses sources d’énergie en général**. D’abord, pour **diversifier nos sources d’approvisionnement**, il n’est pas nécessaire d’importer du GNL par bateau, il suffit tout simplement de l’importer des Etats-Unis ou des Maritimes par gazoducs, ce qui est beaucoup plus efficace sur le plan énergétique. Ensuite, augmenter notre consommation de gaz naturel ne contribuerait aucunement à la diversification énergétique du Québec étant donné que cette source d’énergie occupe déjà environ 13 % de notre consommation. La diversification énergétique passe plutôt par le développement des filières encore marginales au Québec et dont le potentiel est indéniable, comme l’énergie solaire ou la géothermie par exemple. Les arguments de la diversification des sources d’approvisionnement et de la diversification énergétique ne sont donc pas convaincants.

Troisième argument du promoteur : **le Québec est situé à proximité des sources d’approvisionnement** en gaz naturel. Les sources d’approvisionnement envisagées par le promoteur sont l’Afrique, le Moyen-Orient, la Russie et la Norvège. Or, les États du nord de la Nouvelle-Angleterre sont situés tout aussi près de ces sources d’approvisionnement que ne peut l’être le Québec et par surcroît, ils se trouvent beaucoup plus près des bassins majeurs de consommation. Évidemment, le promoteur sait très bien qu’il serait beaucoup plus intéressant pour lui d’implanter son projet aux Etats-Unis, à preuve : il a déjà essayé deux fois plutôt qu’une. Malheureusement, à chaque fois, ses tentatives ont échouées, faute d’obtenir l’approbation des communautés locales qui ne voyaient pas dans cette entreprise quelque avantage pour eux. L’argument de la proximité du Québec avec les sources d’approvisionnement est donc plutôt faible.

Quatrième argument du promoteur : le gaz naturel est un **combustible propre** qui profite d’une **acceptation environnementale croissante**. D’abord, il faut se rappeler que **le gaz naturel est un combustible fossile** qui est à l’origine de l’émission de quantités importantes de GES dans l’atmosphère, on ne peut donc pas le qualifier de « propre ». Aux Etats-Unis ou en Ontario, l’utilisation accrue du gaz naturel représenterait en effet une amélioration sur le plan environnemental étant donné qu’ils utilisent encore abondamment le charbon et le mazout pour produire leur électricité. Or, c’est loin d’être le cas au Québec, puisque plus de 97% de notre électricité est produite à partir des énergies renouvelables. Toute augmentation de notre production d’électricité à partir du gaz naturel se traduirait donc par une **augmentation de nos émissions de GES** et représenterait un **net recul sur le plan environnemental**. Nous devons donc rejeter cet argument.

Cinquième et dernier argument du promoteur : l’implantation d’un terminal méthanier à Cacouna représenterait des **avantages économiques** pour le Québec, la région et la collectivité locale. Nous sommes d’avis que ce serait plutôt le contraire qui se produirait. D’abord, **au niveau national**, le développement de l’industrie du GNL aura pour effet d’engendrer de nouvelles dépenses pour l’État. Premièrement, le gouvernement du Québec devra assumer les coûts engendrés par l’augmentation de nos émissions de **GES**. Deuxièmement, il devra procéder à toutes sortes d’**ajustements**, que ce soit de ses services ou de ses infrastructures, notamment en matière de santé et de sécurité.

Troisièmement, étant donné que le gaz naturel provient essentiellement de l'extérieur, une augmentation de la consommation de ce combustible aura des effets négatifs sur notre **balance commerciale**. Ensuite, **aux niveaux local et régional**, le projet risque de nuire à **d'autres activités** économiques importantes dans la région, telles que les activités touristiques et portuaires. De plus, les municipalités, et au premier chef celle de Cacouna, devront assumer d'importantes **nouvelles dépenses** d'infrastructures et de services qui pourraient dépasser le montant des redevances qu'elles se sont fait promettre. Pour ce qui est des **emplois**, les prévisions sont plutôt décevantes : pendant la phase d'exploitation, seulement 35 emplois seront créés et la plupart ne pourront être occupés par des gens de la région, étant donné les qualifications requises. Les habitants de Cacouna devront également faire les frais de l'implantation de cette industrie dans leur milieu de vie puisqu'ils subiront probablement une baisse de la **valeur de leurs propriétés**, qui auront désormais une vue imprenable sur d'imposantes installations industrielles. Finalement, concernant **l'accès pour la région à une nouvelle source d'énergie**, et bien force est d'admettre que cette possibilité est plutôt mince, étant donné que la construction d'un réseau de distribution est une entreprise très onéreuse qui doit être justifiée par une demande importante, demande pratiquement impossible à atteindre dans une région qui compte à peine 33 000 habitants. En définitive, il semble que le développement de l'industrie du GNL au Québec représente davantage une opportunité d'affaire pour les compagnies gazières plutôt qu'un développement économique intéressant pour les Québécois, les Bas-laurentiens et les Cacounois.

BREF, à l'analyse, l'argumentaire du promoteur est loin de nous avoir convaincu de la pertinence du développement de l'industrie du GNL au Québec puisque certains de ses arguments ne sont pas valables et dans l'ensemble, ils sont nettement insuffisants pour justifier son projet.

Maintenant, pour ce qui est de **la localisation du projet**, on s'est demandé si Cacouna était un endroit approprié pour l'implantation d'un terminal méthanier. D'entrée de jeu, précisons que nous sommes d'avis qu'aucun emplacement sur les rives du Saint-Laurent nous apparaît propice à l'accueil de ce genre d'industrie. Cependant, le site de Gros-Cacouna nous apparaît particulièrement inapproprié et ce, pour deux raisons principales.

La première raison, c'est que les contraintes naturelles autour du site choisi par le promoteur sont de nature à rajouter des éléments de risque à une industrie déjà considérablement dangereuse. Nous pensons par exemple au fait que le site se trouve dans une zone sismique importante ou au fait que les conditions météorologiques et les processus côtiers particulièrement défavorables rendent encore plus périlleuse au large de Cacouna la navigation déjà difficile dans le fleuve.

La deuxième raison, c'est que l'arrivée de ces infrastructures industrielles à Cacouna aura inévitablement des effets négatifs significatifs sur l'environnement, la qualité de vie et l'économie dans l'ensemble de la région. **D'abord**, le projet d'Énergie Cacouna aura certainement des impacts négatifs sur **l'environnement** étant donné que ses activités s'étendront bien au-delà du site lui-même. Par exemple, seulement dans la région immédiate de Cacouna, les méthaniers traverseront pas moins de 5 écosystèmes marins

d'exception qui sont soit protégés par des conventions internationales ou par des lois fédérales et provinciales ou soit valorisés par des règlements et des résolutions municipales et régionales. Ces écosystèmes n'ont évidemment pas été protégés ou valorisés pour le plaisir de la chose, mais bien parce que ce sont des sites essentiels pour la préservation de nombreuses espèces fauniques, notamment des espèces en péril et parce qu'ils présentent un potentiel économique important, notamment sur le plan touristique. **Ensuite**, le projet d'Énergie Cacouna détériorera **la qualité de vie** des gens qui vivront à proximité des installations, d'une part parce que cette industrie menacera leur sécurité et d'autre part, parce qu'elle dégradera leur environnement par des pollutions atmosphérique, sonore et visuelle. **Finalement**, le projet d'Énergie Cacouna aura sans doute des impacts négatifs sur **l'économie** de la région, d'abord, parce qu'il pourrait nuire à d'autres activités économiques, comme le tourisme par exemple et ensuite, parce qu'il pourrait susciter davantage de dépenses en infrastructures et services qu'il ne rapporterait de retombées économiques pour les municipalités et l'État.

Alors à la lumière des éléments que nous avons examinés dans notre mémoire, nous sommes d'avis que la réalisation de ce projet irait à l'encontre des intérêts des Québécois et des Cacounois et qu'il ne servirait en définitive que les intérêts pécuniaires des compagnies gazières et des consommateurs surtout ontariens et états-unis de gaz naturel.

En conclusion, contrairement à ce que pensent à tort certaines personnes, le progrès et le changement ne résident pas dans le développement des combustibles fossiles qui polluent l'atmosphère, qui sont voués à disparaître tôt ou tard et dont le prix ne cesse d'augmenter, mais plutôt dans un développement énergétique durable basé sur les énergies renouvelables et en harmonie avec l'environnement et les caractéristiques spécifiques des communautés. Par conséquent, **nous recommandons** au gouvernement de rejeter le projet d'implantation d'un terminal méthanier à Cacouna.

Merci de votre attention!